

BEES coop SCES agréée

Rapport de gestion 2024

Ce rapport est un résumé des principaux chiffres de 2024. Il contient également les comptes de résultats et les bilans de 2022 et 2023 afin de faciliter les comparaisons entre ces différents exercices comptables. Ce document contient aussi des explications des termes utilisés afin d'en faciliter la compréhension.

Table des matières

| | |
|------------------------|---|
| 1. Le bilan de la SCRL | 1 |
| 2. Compte de résultats | 4 |
| 3. Analyse de ratios | 5 |
| 4. À voter | 6 |
| 5. Conclusion | 6 |

1. Le bilan de la SCES

Le bilan est l'équivalent d'une photo des ressources de la coopérative réalisée le 31 décembre de chaque année. Les ressources de la coopérative sont présentées dans deux tableaux différents : le premier tableau décrit les ressources selon leur utilisation (Actif), le deuxième présente ces mêmes ressources selon leur provenance, c'est-à-dire selon leur source de financement (Passif).

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| ACTIFS IMMOBILISES [20/28] | 764.310 | 661.809 | 579.816 |
| Immobilisations corporelles [22/27] | 756.993 | 654.493 | 570.999 |
| Terrains et constructions [22] | 673.267 | 622.133 | 570.999 |
| Immobilisations financières [28] | 7.317 | 7.317 | 8.817 |
| ACTIFS CIRCULANTS [29/58] | 774.914 | 1.141.333 | 1.451.419 |
| Stocks et commandes en cours d'exécution [3] | 174.045 | 196.043 | 174.559 |
| Placements de trésorerie [50/53] | | | 300.000 |
| Valeurs disponibles [54/58] | 553.702 | 867.398 | 871.471 |
| TOTAL DE L'ACTIF [20/58] | 1.539.223 | 1.803.142 | 2.031.234 |

Ces chiffres nécessitent quelques explications.

En ce qui concerne l'**ACTIF**, c'est à dire l'utilisation de nos ressources, nous avons :

- **Actifs immobilisés**

Nous avons acheté le bâtiment dans lequel le magasin est installé. Nous avons également acheté du matériel permettant de déployer nos activités : meubles, machines, caisses, frigos, ordinateurs, programmes informatiques, etc. En comptabilité, ces actifs utilisés à long terme s'appellent des immobilisations.

La valeur de ces actifs est revue chaque année pour tenir compte de leur évolution. En général, la valeur des actifs diminue d'année en année. D'un point de vue comptable, cette diminution de valeur est appelée un amortissement. En 2024, le total de ces amortissements

s'est élevé à EUR 81.996, comprenant principalement les amortissements de l'immeuble, travaux toiture et aménagement du magasin mais également du mobilier frigorifique.

En 2024, nous n'avons pas fait de nouveaux investissements, ce qui explique en partie que la charge à amortir est moins élevée que l'année précédente.

Actifs circulants

Les actifs circulants de la BEES sont constitués des actifs destinés à ne pas y rester à long terme. Dans notre cas, nous parlons du stock, des créances à un an au plus et des valeurs disponibles.

Le valeur du stock de marchandises est de EUR 174.559 - cela correspond à une diminution d'environ 11% en un an. BEES coop a diminué la valeur de son stock d'environ EUR 21.500 de marchandises par rapport à l'année 2024. Ceci s'explique principalement par une meilleure gestion du stock avec des quantités plus limitées en fin d'année.

Il s'agit aussi des "Créances à un an au plus" à hauteur de EUR 105.388 . Cela est dû entre autres à un prêt octroyé de EUR 100.000 à Fin common, coopérative de finance solidaire. Le reste étant lié à la gestion de tous les contenants, bacs et palettes consignés.

La rubrique "placements de trésorerie" correspond au placement réalisé par BEES coop. Ces derniers résultent de la stratégie de gestion de liquidité décidée au sein du Comité de Coordination. Ces placements ont été transférés sur un compte à terme dans la banque Triodos pour un montant de EUR 300.000.

La rubrique "Valeurs disponibles" représente les liquidités disponibles, en banque principalement. Cette valeur est stable.

En ce qui concerne le **PASSIF**, c'est à dire la provenance de nos ressources, nous avons :

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| CAPITAUX PROPRES [10/15] | 724.434 | 710.579 | 831.544 |
| Capital [10] | 341.130 | 339.625 | 342.975 |
| Réserves [13] | 137.000 | 137.000 | 267.000 |
| Bénéfice (Perte) reporté(e) [14] | 24.697 | 42.544 | 60.354 |
| Subsides en capital [15] | 221.607 | 191.411 | 161.214 |
| PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES [16] | 370.000 | 670.000 | 770.000 |
| Pensions et obligations similaires [160] | 125.000 | 150.000 | 175.000 |
| Grosses réparations et gros entretien [162] | 150.000 | 425.000 | 500.000 |
| Autres risques et charges [163/5] | 95.000 | 95.000 | 95.000 |
| DETTES [17/49] | 444.215 | 422.563 | 429.691 |
| Dettes à plus d'un an [17] | 83.345 | 46.042 | 7.589 |
| Dettes à un an au plus [42/48] | 359.830 | 376.456 | 422.102 |
| Dettes commerciales [44] | 263.769 | 259.693 | 298.328 |
| Dettes fiscales, salariales et sociales [45] | 48.937 | 59.590 | 48.147 |
| Autres dettes [47/48] | 10.835 | 18.842 | 37.173 |

- **Capitaux propres**

Le capital représente l'apport de l'ensemble des coopérateurs au travers des parts achetées par ceux-ci.

Par rapport à l'année précédente, nous avons une légère diminution du capital souscrit, dû au fait que le remboursement de parts est légèrement plus élevé que la prise de parts. Le capital souscrit s'élève à EUR 342.975 .

Le bénéfice reporté est la somme des bénéfices/pertes des exercices antérieurs (EUR 60354). Cela doit être confirmé par le vote des comptes de l'Assemblée Générale du 15 juin 2025 (EUR 17.810 de bénéfices reportés) – voir section 4 du document.

En 2024, nous n'avons pas reçu de nouveaux subsides en capital.

Le montant provient de subsides en capital reçus pour des investissements passés (achat et rénovation du bâtiment). La valeur des subsides en capital diminue d'année en année au même rythme que l'amortissement desdits investissements.

Pour être plus clair, d'un point de vue comptable, le coût d'un bien utilisé à moyen terme, ou à long terme, n'est pas déduit en une seule fois, on dit que celui-ci est amorti dans le temps, en fonction de la durée d'utilisation du bien. Par exemple, en Belgique, un bien immobilier est souvent amorti sur une période de vingt ans et des travaux d'aménagement sont souvent amortis sur une période de dix ans.

- **Provisions**

Il s'agit de montants mis de côté, comptablement, pour le futur, à partir des bénéfices générés au cours des différentes années.

Lors de l'année 2024, nous avons discuté au Comité de Coordination (CC) du "matelas" nécessaire avant d'ouvrir les discussions sur la gestion du surplus à BEES coop. Le CC a validé les montants suivants pour constituer un "matelas de sécurité" :

| palier | Description | Objectif | Déjà provisionné avant 2024 |
|--------------|---|-------------------|-----------------------------|
| 1 | futurs investissements : achat du bâtiment (450.000€) réparation et travaux - (bâtiment et rénovation) (150.000€) | 600.000€ | 525.000€ ¹ |
| 2 | frais généraux pendant 6 mois (61-62-64-65) | 270.000€ | 245.000€ |
| 3 | matelas si mauvaise année (mise en réserves) | 200.000€ | 37.000€ |
| TOTAL | | 1.070.000€ | 807.000€ |

¹ dont 100.000€ en réserves (compte 133100)

Pour 2024 et vu les résultats bruts d'exploitation, nous soumettons au **vote de notre Assemblée Générale du 15 juin 2025 d'approuver les comptes avec** :

- une augmentation de la provision passif social de EUR 150.000 à EUR 175.000 pour arriver à EUR 270.000
- une augmentation de EUR 75.000 pour provisions bâtiments et entretiens pour arriver à EUR 500.000 (les EUR 100.000 autres restants ont déjà mis en réserves)

Dettes

Les dettes sont principalement constituées :

- des emprunts que nous devons rembourser aux institutions financières qui ont permis de lancer le projet. Nous y distinguons les dettes à plus d'un an (EUR 7.589 - montant qu'il restera à rembourser à partir de janvier 2026) et les dettes à un an au plus (EUR 38.453). L'emprunt sera intégralement remboursé début 2026.
- des dettes commerciales, c'est-à-dire des dettes que nous devons à nos fournisseurs (EUR 298.328). Ces factures étaient encore à payer le 31 décembre 2024 dans la mesure où BEES paie ses fournisseurs dans un délai de 8 à 30 jours après réception des marchandises. Ce poste a augmenté de 15% ce qui correspond environ à l'augmentation de notre chiffre d'affaires (CA).
- dettes fiscales, salariales et sociales (EUR 48.147). Ce compte comprend principalement les dettes salariales (provisions pécules de vacances) ainsi que les dettes fiscales (montant dû à la TVA).
- la section 'Autres dettes' représente en le solde encore disponible des coopérateurs ayant bénéficié d'une aide du CPAS pour faire leurs courses à la BEES coop ainsi qu'un transfert à BEES&co ASBL (EUR 30.000)

2. Compte de résultats

Le compte de résultats présente l'ensemble des recettes (appelés « produits ») et des dépenses (appelées "charges") liées à la coopérative en 2024. La différence entre ces revenus et ces dépenses est le bénéfice de l'année.

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Ventes et prestations [70/74] | 4.146.588 | 5.067.472 | 5.685.976 |
| Chiffre d'affaires [70] | 4.142.043 | 5.055.630 | 5.683.964 |
| Autres produits d'exploitation [73/74] | 4.545 | 11.842 | 2.012 |
| Coût des ventes et des prestations [60/64] | 4.164.620 | 5.064.793 | 5.550.240 |
| Approvisionnements et marchandises [60] | 3.466.617 | 4.112.042 | 4.754.651 |

| | | | |
|---|----------------|---------------|----------------|
| Achats [600/8] | 3.507.647 | 4.132.118 | 4.724.591 |
| Services et biens divers [61] | 149.485 | 115.205 | 133.731 |
| Rémunérations, charges sociales et pensions [62] | 457.959 | 421.810 | 460.040 |
| Amortissements et réductions de valeur | 101.191 | 102.501 | 83.494 |
| Provisions for Liabilities and Charges | -25.000 | 300.000 | 100.000 |
| 635000 "Provisions pour passif social | | 25.000 | 25.000 |
| 636000 Provisions pour entretiens et réparations | | | 75.000 |
| 636010 Provision bâtiment | | 275.000 | |
| 6381000 Provision Energie | -25.000 | | |
| Autres charges d'exploitation [640/8] | 14.368 | 13.235 | 18.324 |
| Bénéfice (Perte) d'exploitation [9901] | -18.032 | 2.679 | 135.736 |
| Produits financiers [75] | 32.526 | 34.434 | 33.880 |
| Charges financières [65] | 20.140 | 19.266 | 21.805 |
| Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts [9902] | -5.647 | 17.847 | 147.811 |
| Transfert aux réserves légales [692] | | | 130.000 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter [9905] | -5.647 | 17.847 | 17.811 |

- **Chiffres d'affaires**

Entre 2023 et 2024, la BEES a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 12% (+ de EUR 618.000). (loin derrière les +22% de l'année précédente.(+ de EUR 910.000). Cette augmentation est explicable par différentes variables :

- inflation dans le secteur alimentaires d'environ 5%
- reprise généralisée du secteur bio en région de Bruxelles-capitale

Mais aussi

- augmentation du nombre de coopérateurs : les coopérateurs actifs sont passés d'environ 1350 à environ 1500 entre janvier et décembre 2024. L'augmentation nette est lente et constante.
- augmentation de la gamme (vente de saison)
- mise en place structurelle des ventes en précommandes (casseroles,...). Cela représente environ 1% du chiffre d'affaires total.

- augmentation des parts B et de leurs achats (renforcement de la collaboration avec les parts B actuels + nouvelles parts B - le café Winok notamment): les ventes au parts B représentent environ 3% du chiffre d'affaires total.

Le chiffre d'affaires prend également en compte les ristournes accordées au client (EUR 7.269). Ces ristournes sont les notes de crédit accordées à nos partenariats renforcés (part B qui achète pour plus de 12.000€/an HTVA à BEES coop). 6 parts B bénéficient en 2024 de cette réductions - Le pain levé, La petite pierre, Bouillon de culture, le pedalo, Mazette et Winok

- **Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation (EUR 2.012) sont composés de produits divers : régularisation caisse, réduction ONSS...

Dans les charges, nous attirons votre attention sur :

- Achats de marchandises : de 2023 à 2024 les achats de marchandises ont augmenté de 14%. Ceci est normal vu l'augmentation du chiffre d'affaires.

L'augmentation des achats (14%) est plus élevée que celle du CA (12%). Cela signifie que la marge de BEES coop diminue. La marge commerciale de BEES coop diminue.

La marge commerciale - représente la différence entre le chiffre d'affaires et les achats de marchandises.

La marge commerciale pour 2023 était de 18,2% (16,3% en 2022).

La marge commerciale en 2024 est de 16,3% (retour au niveau de 2022).

Lorsque vous dépensez 100€ à BEES :

- 83,7€ vont pour le fournisseur/producteur
- 16,3€ vont pour BEES coop. Cet argent sert à payer les frais de BEES coop.

Cette diminution de la marge est le fruit d'une décision validée en Assemblée Générale. Lorsqu'une année est excédentaire, BEES coop peut faire varier certaines remises fournisseur en les impactant ou pas sur le prix de vente.

L'année 2023 avait été largement bénéficiaire, et BEES coop a décidé d'impacter 2% de remises chez deux de ses fournisseurs. (Delibio et Biofresh). La marge bénéficiaire diminue donc également.

- Bien et services divers (EUR 133.730) : cette rubrique reprend différents coûts liés au fonctionnement de la BEES : assurances, énergie, entretiens, bureautique et d'autres frais de taille moins significative.

En 2024, cette catégorie a augmenté de 16% principalement dû à un transfert à BEES&co ASBL de (30.000 EUR). Ce transfert couvre des frais de rémunérations car deux des

employés ont été transférés sur BEES&co ASBL pour des questions de subsides (voir onglet rémunérations).

Les autres coûts importants dans cette catégorie sont :

- Loyer - (EUR 13.150)
- Energie baisse des prix de l'énergie (- EUR 28.000).
- Honoraires informatiques (EUR 10.683)

- Rémunérations (EUR 460.040): BEES coop enregistre une hausse de 8,5% de ses coûts salariaux.

L'équipe de BEES coop est composée de 10 personnes. Durant l'année 2024 et pour des raisons d'obtention de subsides, 2 employés ont été engagés sur BEES&co ASBL dont 1 depuis le 1 juillet 2024.

Le coût de la rémunération augmente suite à l'indexation automatique des salaires et l'embauche structurelle du dixième salarié (aide en magasin).

- Dotations aux amortissements

Comme chaque année, BEES coop amortit ses différents investissements et achats. Les investissements les plus importants sont l'achat et la rénovation du bâtiment.

La dotation aux amortissements diminue car certains investissements ont été totalement amortis.

- Dotations aux provisions :

EN 2024 et vu le résultat positif, nous proposons (ceci est soumis au vote de l'assemblée générale du 15 juin 2025) de

- augmenter la provision pour entretien et réparation de EUR 75.000
- augmenter la provision passif social de EUR 25.000

- Autres charges (EUR 18.323) : couvre différentes taxes (précompte immobilier,...)

L'augmentation de ces charges s'explique par une augmentation de + de 6.000 EUR de la régularisation de la caisse cash.

Le bénéfice d'exploitation est donc de EUR 135.736 avec la mise en provisions de EUR 100.000.

A ce résultat s'ajoute les produits et charges financières

- Les produits financiers (EUR 33.876) couvrent principalement l'amortissement de subsides reçus lors des différents investissements de BEES coop. Autrement dit, on a reçu un subside lié à un investissement. On divise le montant du subside sur le nombre d'années d'amortissement.

- **Frais financiers** (EUR 21.805) couvrent deux choses:
 - Remboursement des intérêts des emprunts utilisés pour lancer le magasin (EUR 1.924). Ce coût diminue car on arrive à la fin du crédit.
 - coûts principalement liés à l'utilisation de moyens de paiement électroniques comme Bancontact (EUR 19.881). L'augmentation est dû l'augmentation du nombre de passage en caisse (15% en plus qu'en 2023)

3. Analyse de ratios

| RATIOS FINANCIERS | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|-------|-------|-------|-------|
| Ratio de solvabilité (capitaux permanents [10/15] + provisions [16] / total actif) | 60% | 71% | 76% | 78,8% |
| Ratio de liquidité générale (actifs circulants [29/58] / passifs circulants = dettes à un an au plus [42/48]) | 170% | 215% | 303% | 343% |
| Croissance chiffre d'affaires ((CA2023-CA2022)/CA2022) | -3,7% | 0,6% | 22% | 12,4% |
| Ratio de marge commerciale ((CA - Achats)/CA) | 17,5% | 16,3% | 18,2% | 16,3% |
| Ratio de charge salariale (charge salariale par rapport aux charges totales) | 9,9% | 11% | 8,3% | 8,2% |

Les ratios ci-dessus illustrent quelque peu la santé financière de notre coopérative :

- Le **ratio de solvabilité** mesure l'autonomie financière de la coopérative. Nous avons plus de ressources propres que de dettes. Un seuil supérieur à 50% illustre une situation très saine car les dettes représentent alors moins de 50% de nos moyens de financement. Il est souhaitable que ce ratio soit toujours supérieur à 40% afin de pouvoir avoir accès à un nouveau financement bancaire si nous en avons subitement besoin.
- Le **ratio de liquidité générale** mesure la capacité d'une entreprise à s'acquitter de ses dettes à court terme. Il se calcule en divisant l'actif circulant par le passif circulant, c'est-à-dire les dettes à moins d'un an. L'**entreprise** sera jugée "liquide" si ce ratio est supérieur à 100%. Avec un ratio de 303%, la BEES est parfaitement « liquide ».
- **Croissance du chiffre d'affaires** : très bonne croissance du chiffre d'affaires. L'explication se trouve dans le document..
- Le **ratio de marge commerciale de BEES coop**, qui représente la différence entre les ventes et les frais des marchandises, est de 16,3%. BEES coop retrouve un niveau correct de marge commerciale. Les raisons sont expliquées dans l'encadré ci-dessus.
- Le **ratio de charge salariale** représente la part des ventes servant à payer nos employés. Celui-ci s'élève à 8,2%. La diminution s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires et la diminution du coût de la charge salariale (du notamment à des remplacements et l'obtention de deux subsides).

4. À voter

Pour 2024 et vu les résultats bruts d'exploitation, nous soumettons au **vote de notre Assemblée Générale du 15 juin 2025 d'approuver les comptes avec** :

- une augmentation de EUR 75.000 pour provisions bâtiments et entretiens pour arriver à EUR 600.000
- une augmentation de la provision passif social de EUR 150.000 à EUR 175.000
- une augmentation de EUR 130.000 de la réserves disponibles
- un résultat positif de EUR 17.846,91.

Le total des réserves et provisions s'élève donc à EUR 1.037.000

L'objectif est d'arriver à EUR 1.070.000 avant d'ouvrir la discussion sur la gestion du surplus financier. Nous pensons que nous y arriverons avec le résultat 2025 et donc nous pourrions ouvrir la discussion en 2026.

5. Conclusion

La BEES coop est financièrement très saine.

L'année 2024 a été marquée par

- l'augmentation significative du CA (+ de EUR 618.000)
- la stabilisation de la marge (retour à un taux proche de 16,3%). Cela s'explique notamment par le mécanisme de gestion des remises fournisseurs car mi 2024, BEES coop a redonné 2% de réduction vers les membres.

En 2024, le Comité de Coordination a également entamé une réflexion sur **l'affectation des bénéfices**. BEES coop vise toujours à atteindre l'équilibre financier et à ne pas générer de bénéfices. Depuis sa création, BEES coop a réussi à terminer la plupart de ces exercices comptables avec un résultat positif. En 2024, BEES coop a validé différents paliers qu'il faut atteindre avant d'ouvrir la discussion sur l'allocation des excédents financiers avec l'ensemble des coopérateurs. Ces paliers sont les suivants :

Palier 1 : Futur investissement - palier atteint en 2025

Ce palier permet de couvrir les futurs investissements estimé à

- achat du bâtiment : 450.000€
- réparation et travaux : 150.000€

Palier 2 : capacité de couvrir les frais généraux pendant 6 mois - palier atteint en 2025

Ce palier permet de couvrir les frais généraux (RH, factures,...) pendant 6 mois. Ce montant est de 270.000€ répartis comme suit :

- passif social : 150.000€

- énergie et autres charges : 95.000€

Palier 3 : Matelas de sécurité couverture en cas d'année difficile

Le CC propose de réaliser un matelas de sécurité d'environ 200.000€ afin de couvrir une année difficile sans mettre en cause les précédents paliers.

Ce palier n'est pas encore atteint. Il reste EUR 33.000 avant de l'atteindre.

Il est donc très probable qu'en 2026, BEES coop atteigne ce palier et que s'ouvre la discussion sur l'affectation de son surplus.

Dans tous les cas, ce surplus financier doit être géré car l'argent est sur les comptes de BEES coop SCES. Nous parlons donc ici de la gestion de la liquidité : BEES coop dispose de liquidités sur son compte. Ses liquidités proviennent de différentes sources : le capital souscrit, des provisions, des résultats positifs cumulés des années précédentes. BEES coop a décidé de garder en liquidité environ 1 mois de chiffres d'affaires. Cela représente environ 500.000€. La gestion de la liquidité revient au CC. Actuellement, BEES coop travaille avec Fin common et Triodos pour cette gestion.